



Le Président, à

Mesdames et Messieurs les membres
du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Archamps, le 22 septembre 2026

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous convier à la prochaine séance du Conseil communautaire qui se réunira le

LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026 à 20h00

au siège de la Communauté de Communes

Salle Orjobet - rez-de-chaussée du bâtiment Athéna 2 - 38 rue Georges de Mestral - Archamps

Informations / débats préalables

1. Rapport d'activité 2025 du Syndicat de Rivières Les Usses (Syr'Usses)
2. Actualités de la Communauté de Communes du Genevois

Ordre du jour de la séance

I. Constatation du quorum

II. Désignation d'un secrétaire de séance

III. Arrêt des procès-verbaux du Conseil communautaire des 20 avril, 27 avril, 1^{er} juin et 22 juin 2026

IV. Délibérations

1. Administration

- 1.1. Règlement intérieur de la Communauté de Communes du Genevois pour la mandature 2026-2033
- 1.2. Approbation du projet de réforme statutaire du Pôle métropolitain du Genevois français afin de préciser la compétence optionnelle Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) et modification de l'intérêt métropolitain de l'aménagement la gestion et l'entretien des parcs P+R de la compétence « mobilité », concernant les parkings relais du périmètre de la Communauté de Communes du Genevois
- 1.3. Composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Genevois
- 1.4. Composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) de la Communauté de Communes du Genevois arrêtée par le Directeur départemental des finances publiques
- 1.5. Election du représentant de la Communauté de Communes du Genevois à la Commission Consultative Paritaire de l'Energie (CCPE) de Haute-Savoie
- 1.6. Election du représentant de la Communauté de Communes du Genevois à l'Assemblée générale d'Innovalies

- 1.7. Election du représentant de la Communauté de Communes du Genevois à l'Assemblée générale de l'Association internationale pour la qualité environnementale et le développement durable des territoires d'activités (PALME)
2. Finances
 - 2.1. Décision modificative 2026 n° 1 – Budget principal
 - 2.2. Création au 1^{er} janvier 2027 d'un budget annexe M4 « Parkings »
 - 2.3. Institution, à compter du 1^{er} janvier 2027, de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH) dans les zones non tendues du territoire de la Communauté de Communes du Genevois
3. Déchets
 - 3.1. Convention de reversement par le Syndicat Intercommunal de Valorisation (SIVALOR) des recettes exceptionnelles de 2025 sur l'exercice budgétaire 2026
4. Mobilité
 - 4.1. Avenant n° 1 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage du projet de Via 5 Lacs secteur Nord sur le territoire de la Communauté de Communes du Genevois
5. Eau-Assainissement
 - 5.1. Rapports 2025 sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif
6. Transition écologique
 - 6.1. Lancement de la révision du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes du Genevois
7. Petite enfance
 - 7.1. Avenant n° 1 à la convention 2026 de reversement entre la Communauté de Communes du Genevois et les Communes bénéficiaires de l'attribution individuelle perçue au titre de l'accompagnement financier prévu pour la mise en œuvre de la compétence Autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant
- V. Compte-rendu des représentations dans les organismes extérieurs
- VI. Compte-rendu des travaux du Bureau communautaire et des décisions du Président
- VII. Divers

Le Président,
Florent BENOIT

